

Bruaysis : la préfecture recale le projet de parc éolien entre Rebreuve et LaComté

PUBLIÉ LE 26/02/2016

PAR SHEERAZAD CHEKAIK-CHAILA

La préfète a dit « non » au parc éolien Rebreuve-La Comté. C'était le 14 janvier. Le projet, en réflexion depuis 2012, n'est pas encore enterré mais très compromis. Des recours peuvent être déposés jusqu'en mai auprès du tribunal administratif de Lille. À ce jour, il n'y en a pas.



C'était mal parti pour le parc de sept éoliennes de Rebreuve-La Comté. Le voilà un peu plus enterré par la préfecture du Pas-de-Calais, qui a refusé le projet d'implantation porté par la société Innovent. L'arrêté, daté du 14 janvier, détaille les motivations du refus.

D'abord, il y a « *les atteintes au paysage* » jugées « *trop importantes* ». Sur ce point, Innovent avait d'ailleurs proposé, avant même la fin de l'enquête publique, une nouvelle version du parc, avec la suppression d'une éolienne et le rabaissement d'une autre. Insuffisant.

Pancartes et Pétition

La préfecture note aussi « *la très forte non acceptabilité de la population* ». On se souvient de ces pancartes sur lesquels certains propriétaires avaient inscrit : « *À vendre – 40 %, cause éoliennes.* » Ou encore de ce jeudi après-midi, pendant lequel une trentaine d'habitants, originaires de Beugin, Rebreuve et La Comté, ont débarqué dans le bureau du commissaire-enquêteur pour signifier leur opposition au projet. Odile Leclercq, maire de Beugin, raconte : « *Le jour du marché aux puces 2014, j'ai arpenté le bitume pour faire signer les gens.* » Elle n'est pas contre le développement de l'éolien, à titre personnel, mais plutôt « *en pleine mer* ». Et puis : « *Les habitants étaient contre. Ils m'ont élue alors je me suis battue pour eux.* » Plus de 200 contributions apparaissent dans l'enquête publique et quelque 1500 signatures sont recueillies dans différentes pétitions. Ça pèse aussi dans l'arrêté de refus.

L'armée en défense

Mais pour l'élue beuginoise et son homologue de La Comté, le plus gros argument en défaveur du projet était la présence du radar militaire de Doullens, situé dans un rayon de 20-30 km. L'armée de l'air ne voulait pas non plus des éoliennes dans ce secteur (*lire ci-dessous*). Pourtant, il y a celle d'Hermin, à 3 km à vol d'oiseau. Mais entre 2008 et 2009, le vent tourne pour l'éolien, près des zones militaires.

La société Innovent, de plus en plus souvent confrontée à ce type de refus, regarde ailleurs, vers l'Afrique et le financement participatif d'éoliennes. Le maire de Rebreuve, favorable au projet, estime le manque à gagner à 50 000 € par an pour sa commune, si le projet est abandonné. À ce jour, aucun recours n'est enregistré auprès du tribunal administratif de Lille. Ils peuvent être déposés jusqu'en mai par Innovent ou un tiers. Pour Roland Guillemant, le maire de La Comté, « *c'est fini, cette histoire* ».

L'armée de l'air milite pour le compromis

FRANCE. Le texte, intitulé « Éoliennes : le juste compromis » et accessible en ligne, explique la difficile cohabitation entre les aéromoteurs et les radars de l'armée de l'air. Extraits : « *Les éoliennes causent certaines gênes. C'est pourquoi, la Défense est systématiquement consultée lors de l'élaboration des projets d'implantations.* » Cela n'a pas toujours été le cas.

Ici, la présence d'un radar militaire, basé à Doullens, compromet le développement de l'éolien dans ce secteur des collines d'Artois. Les refus sont systématiques. Baptiste Wambre, anciennement ingénieur et développeur chez Innovent, indiquait en mai que cela concernait « *42 % du Pas-de-Calais* ».

La sécurité d'abord

Court éclairage historique. Dans les années 2000, les parcs éoliens se multiplient et les premiers « *effets perturbateurs* » sur les radars militaires sont mis en évidence. Il faut attendre 2008 et une circulaire interministérielle pour intégrer l'armée aux consultations lors de l'instruction des permis de construire. Dès lors, installer de l'éolien dans un rayon inférieur à 30 km autour des radars militaires est très limité, presque impossible.

D'autres études menées par l'armée de l'air dévoilent l'existence d'un « *effet de masque* ». Explication : « *Les éoliennes masquent une cible située derrière elles et empêchent le radar de la détecter.* » L'armée de l'air est confortée dans ses craintes. Et conclut ainsi : « *Si l'armée de l'air s'engage au quotidien dans la politique de développement durable, ses missions opérationnelles restent la priorité numéro 1.* »